

# Bachelier en kinésithérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ANTAOMIE PALPATOIRE 2			
Code	PAKN2B70KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Frédéric OTTO</b> (frederic.otto@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

L'intention pédagogique principale de cette UE est de faire réfléchir les étudiants aux relations des différentes structures anatomiques et à leurs localisations afin d'acquérir une représentation tridimensionnelle et pratique de l'anatomie. L'approche pratique de l'anatomie est enseignée in vivo (palpation).

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
  - 4.1 Identifier la situation
  - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable seul:

- citer, préciser et représenter la topographie des éléments anatomiques enseignés;

□□□□□□□□□□.

- d'identifier et de localiser un ensemble de structures anatomiques. Il sera apte à sélectionner et à appliquer une démarche pratique palpatoire propre à chacune de ces structures. Il pourra également démontrer et argumenter la justesse de ces mêmes démarches.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B70KINA Anatomie palpatoire 2

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Bachelier en kinésithérapie

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :  
paramed.montignies.kine@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anatomie palpatoire 2			
Code	16_PAKN2B70KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Frédéric OTTO</b> (frederic.otto@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage est une activité d'enseignement pratique basée sur des connaissances de structures anatomiques de l'appareil locomoteur (os, articulations, ligaments, tendons, muscles, artères, ...) et de démarches de repérage, d'approche ou de palpation de ces structures.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'Unité d'Enseignement « Anatomie Palpatoire 2 ».

Elle vise spécifiquement les Acquis d'Apprentissage cités : (les numéros entre parenthèses indiquent les compétences évaluées):

" III. Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable seul d'identifier et de localiser un ensemble de structures anatomiques (1.1), et de choisir à bon escient (1.3, 4.1) et d'appliquer correctement (4.4) une technique d'approche palpatoire propre à chacune de ces structures anatomiques en tenant compte de ses rapports topographiques (1.1, 1.3), et également démontrer et argumenter la justesse de ces mêmes démarches (5.1)."

Cette activité reprend les acquis de l'activité "Anatomie Palpatoire 1" intégrée au sein de l'Unité d'Enseignement "Kinésithérapie et Réadaptation / Évaluation Intégrée" du bloc 1 et vise à compléter ceux-ci mais surtout à développer une connaissance tridimensionnelle plus affirmée des zones anatomiques abordées et de leurs rapports topographiques.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Approche méthodique par régions anatomiques, en complétant les régions abordées antérieurement (Anatomie palpatoire 1), à savoir la région pelvienne et le membre inférieur, le membre supérieur, en y ajoutant des éléments du tronc tels que :

1. Région pelvienne et membre inférieur : Mm. pelvitrochantériens, triangle de Scarpa, mm. long adducteur, grand adducteur, gracile, pectiné. Ligaments du genou. Mm. tibial antérieur, extenseur des orteils, long, court et 3e fibulaire, tibial postérieur, fléchisseur de l'hallux, fléchisseur des orteils, court extenseur des orteils. Ligaments de la

cheville. Artère tibiale postérieure.

2. Membre supérieur : Paquet vasculonerveux de la région antérieure du coude, mm. biceps, brachial et supinateur, anconé, épicondyliens. Gouttières épicondylo-olécrâniennes latérale et médiale, sillon du nerf ulnaire, mm. rond pronateur, fléchisseur radial du carpe, long palmaire, fléchisseur ulnaire du carpe, fléchisseur des doigts, brachioradial, extenseurs radiaux du carpe, extenseurs des doigts, long abducteur du pouce et court extenseur du pouce, extenseur ulnaire du carpe. Artères radiale et ulnaire. Tabatière anatomique, extenseur propre du Ve doigt, extenseur propre du I<sup>er</sup> doigt, éminence thénar et hypothénar, long fléchisseur propre du pouce.

3. Tronc : sternum, côtes. Mm. érecteurs du rachis, iliopsoas, carré des lombes, aorte abdominale.

4. Tête : os occipital, temporal, frontal, pariétal, nasal, maxillaire, zygomatique. Mandibule, orbite, foramens, os hyoïde, articulations temporomandibulaires. MM. temporal et masséter. Artère temporale superficielle. Artère occipitale. Nerf Grand occipital.

5. Région cervicale : Atlas, axis, C3 à C7, Th1. ligament nuchal, 1<sup>er</sup> côte, trigone submentonnier, peaucier du cou, sternocléidomastoïdiens, fosse supraclaviculaire, mm. splenius de la tête, semi-épineux et scalènes.

Trigone carotidien, tronc brachiocéphalique, artère subclavière.

6. Larynx, glandes thyroïde, nœuds lymphatiques, cartilages trachéaux.

### **Démarches d'apprentissage**

Travaux pratiques par groupes.

L'étudiant doit se préparer avant chaque séance en révisant ses connaissances anatomiques descriptives.

Démarche réflexive sur les manœuvres à réaliser, passage de la théorie à la pratique, démonstration de palpation sur un sujet, manœuvres pratiques les uns sur les autres avec corrections et feedbacks systématiques.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Vérification formative d'entrée de séance sur les connaissances anatomiques et mise en situation formative d'examen sur l'une ou l'autre structure, l'une ou l'autre zone anatomique remarquable, déjà abordée.

Dernière séance consacrée en totalité ou partiellement (suivant l'horaire et l'avancement de la matière) aux questions et révisions avec mises en situations formatives d'examen.

### **Ouvrages de référence**

- Beauthier JP, Lefèvre P, Traités d'anatomie de la théorie à la pratique palpatoire Tomes 1, 2 et 3, De Boeck Université, Bruxelles, 1992-1993.

- Tixa S, Anatomie palpatoire - Tome 1, Cou tronc membre supérieur, Tome 2, Membre inférieur, Masson, Paris, 2014.

- Reichert B, Anatomie in vivo - Tome 1, Étude et palpation des membres supérieurs et inférieurs, Tome 2, Etude et palpation du tronc et de la tête, Maloine, Paris, 2007 et 2009.

### **Supports**

Bases de notes de cours, disponibles sur ConnectED.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation sera réalisée oralement et pratiquement (évaluation mixte), en fin de session d'apprentissage.

Remarque: suivant le groupe auquel l'étudiant appartient et l'horaire spécifique à chacun de ces groupes, la session d'apprentissage et donc l'évaluation (en fin de session d'apprentissage) pourra avoir lieu au quadrimestre 1 comme au quadrimestre 2.

**Attention :** Si l'étudiant est principalement interrogé sur la nouvelle matière vue au cours de cette AA, toute la matière d'anatomie palpatoire vue depuis le début du cursus doit être connue. L'approche se faisant par région, celle-ci doit être maîtrisée dans son ensemble !

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE.

En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

#### Intervenants :

Otto Frédéric ([ottof@helha.be](mailto:ottof@helha.be))

Claes Mathieu ([claesm@helha.be](mailto:claesm@helha.be))

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).